



Luxembourg, 20 mai 2019

Concerne : Semaine d'action alcool – 18-26 mai 2019

Honorée consœur, honoré confrère, Madame, Monsieur,

Sur initiative commune du ministère de la Santé, du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, et de l'inspection du travail et des mines (ITM), la deuxième édition de la semaine d'action alcool a lieu du 18 au 26 mai 2019. Il s'agit d'une initiative européenne, impliquant le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et le Liechtenstein, et organisée par la DHS (=Deutsche Hauptstelle für Suchtfragen) tous les deux ans, depuis 2009. Le thème de cette année est : **Pas d'alcool sur le lieu de travail !**

Cette semaine d'action vise à attirer l'attention sur les méfaits d'une consommation abusive de l'alcool. Sa particularité réside dans le fait qu'elle est avant tout basée sur l'engagement et la mobilisation des citoyens et des forces vives de la société civile. Chacun peut agir comme multiplicateur en diffusant les messages clés de la semaine d'action auprès du public cible : sur les lieux de travail, dans les cabinets médicaux, les commerces, les lieux publics...

Pour participer à la semaine d'action, les intéressés peuvent consulter le site www.aktionswoche-alkohol.lu, ou nous contacter par e-mail : aktionswoche.alkohol@ms.etat.lu. Ils recevront gratuitement du matériel d'information et de sensibilisation, à diffuser dans leur entourage. Le site livre de nombreuses informations intéressantes sur le sujet en allemand et en français, et fournit des adresses utiles à tous ceux qui souhaitent être conseillés.

Vous jouez un rôle important de soignant, de conseiller, de multiplicateur et de relais ; je vous saurais donc gré de bien vouloir mettre à disposition de votre patientèle, salariés, visiteurs, collaborateurs et membres, les affiches de sensibilisation ci-jointes, et les autres outils d'information, dont vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires en vous servant du bon de commande annexé.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, honorée consœur, honoré confrère, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations très cordiales.

Dr. Simone Steil
Médecin chef de division
Division de la médecine préventive

Dr. Robert Goerens
Médecin chef de division
Division de la santé au travail & de l'environnement